

Conseil communautaire  
Séance du 21 septembre 2023

Délibération

N° 2023\_09\_5

**Modification du nombre d'heures de certains professeurs du conservatoire**

Les mouvements du personnel au sein du Conservatoire de musique nécessitent une mise à jour régulière du tableau des effectifs. De manière générale, ces mouvements s'expliquent :

- soit par le recrutement d'agents contractuels,
- soit par le départ d'agents en disponibilité,
- soit en raison des cumuls d'emplois d'agents à temps non complet dans différents conservatoires de musique
- soit par des besoins d'heures en fonction de l'évolution du nombre d'élèves ou des projets pédagogiques menés dans l'année,
- soit par les demandes des agents pour des raisons d'ordre personnel.

Pour l'année scolaire 2023-24, les changements à prévoir sont les suivants :

**Clarinette**

L'enseignant de clarinette, titulaire de son poste, a fait la demande écrite de passer de 13h00 à 12h00 de cours pour convenances personnelles.

**Formation musicale**

En 2022-23, le nombre total d'heures de cours enseignées en formation musicale était de 21h30, réparties entre 2 enseignants. En 2023-24, le nombre total d'heures de cours enseignées en formation musicale passerait à 22h30.

En effet, à l'issue des examens de formation musicale de 2023, il apparaît que les deux cours pour la 3<sup>ème</sup> année du cycle 1 sont insuffisants puisque 40 élèves sont à prévoir pour 2023-24. Il faudrait donc créer un cours supplémentaire d'une heure. L'un des professeurs de formation musicale, vacataire en poste sur un emploi permanent non pourvu par un titulaire, assurerait ce cours d'une heure en plus de ses 6 heures actuelles.

Par ailleurs, ce même professeur assurerait en plus 2 heures de cours assurées actuellement par une autre enseignante en formation musicale : il passerait donc de 6 heures à 9 heures de cours.

**Piano pour les Musiques actuelles**

En raison d'une forte demande, il est proposé que le Conservatoire développe le département des Musiques actuelles, notamment les cours de piano spécifiques mis en place en 2022-23 afin de doter les groupes de Musiques actuelles de pianistes.

En 2022-23, le nombre total d'heures de cours enseignées en piano Musiques actuelles était de 2h30. Il passerait en 2023-24 à 4h30.

L'enseignante en formation musicale assurerait 2 heures de moins de formation musicale pour prendre en charge ces 2 heures de cours individuels de piano en Musiques actuelles.

### **Inclusivité et projets liés aux handicaps**

Cette même enseignante, titulaire de son poste, avait fait la demande en 2022 de passer de 20h00 à 19h00 pour convenances personnelles. Par demande écrite, elle souhaite aujourd'hui revenir à 20h00 d'enseignement, ce qui lui permettrait d'épauler une collègue sur les projets liés à l'inclusivité et notamment aux handicaps, à hauteur d'une heure par semaine.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des effectifs du Budget Principal,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 septembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

### **Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 13/20ème.

2. – De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 12/20ème.

3. – De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 19/20ème.

4. – De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet.

5. – De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 6/20ème.

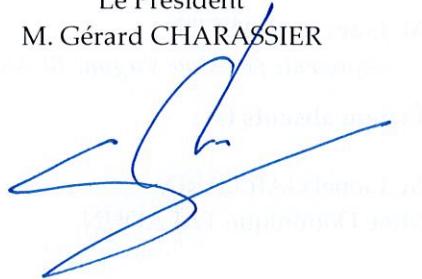
6. – De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 9/20ème.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Michaël DODELIN



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 21 septembre 2023

Sur convocation adressée le 15 septembre 2023,

**Étaient présents (33) :**

M. Didier TERRIER,  
Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Louis EUDIER,  
Mme Jean-Louis LUC,  
M. Eric CARPENTIER,  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,

M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Christophe ADE,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
M. Jean-François LE PERF,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS

**Étaient représentés (9) :**

M. Alain LOPEZ

*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*

M. Mario DEMAZIERES

*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

S2LO

ID : 076-247600620-20230921-DEL20230905-DE

Mme Catherine DUCHESNE

*Représentée par M. Michaël DODELIN,*

M. Sylvain GARAND

*Représenté par M. Gérard CHARASSIER,*

Mme Sandrine NORDET

*Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,*

M. Francis ALABERT

*Représenté par Mme Virginie BLANDIN*

**Étaient absents (3) :**

M. Lionel GAILLARD,

Mme Dominique TALADUN,

*jusqu'à 19h25, q. n° 4,*

M. Alain BREYSACHER

*Représenté par Mme Denise HEUDRON*

*jusqu'à 19h36, q. n° 8,*

Mme Hélène SOULIER

*Représentée par M. Florian LEMAIRE,*

M. Arnaud MOUILLARD

*Représenté par Mme Lorena TUNA,*

M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Michaël DODELIN